

**Procès – verbal de
 l'Assemblée Générale des Délégué-e-s
 mercredi 29 novembre 2023 à 14h00
 Aula de l'École professionnelle et artisanale, Derrière les Remparts 5,
 1700 Fribourg**

Lieu et date : Fribourg, le 29 novembre 2023

Présents : voir liste

PV : Sophie Tritten

1ère partie statutaire (avec les invité-e-s)

1. Ouverture et salutations

Bernard ouvre la séance à 14h07.

2. Approbation de l'ordre du jour, vérification des mandats, désignation des scrutateurs

Vérification des mandats :

Pour rappel, l'Assemblée des délégué-e-s est composée des représentant-e-s élu-e-s par les associations à raison d'un-e délégué-e par 50 membres ou fraction de 50. Chaque association a droit à trois délégué-e-s au minimum. La cotisation versée l'année précédente tient lieu de justificatif pour le décompte des membres.

| FEDE - Droits de vote - AGDD 2022 | Date adhésion | Associations professionnelles et syndicales | Membres 2022 | Droit de vote 2022 | Délégué-e-s présent-e-s |
|-----------------------------------|---------------|--|--------------|--------------------|-------------------------|
| 1 ADCO | 2010 | Association des directions des Cycles d'Orientation | 49 | 3 | 1 |
| 2 AASP | 1946 | Association des Agents des Services Publics de l'État de Fribourg | 127 | 5 | 5 |
| 3 AFCO | 1992 | Association fribourgeoise des conseillers en orientation scolaire et professionnelle | | | 0 |
| 4 AFCVNV | 2012 | Association fribourgeoise des contrôleurs viandes non vétérinaire | 19 | 3 | 1 |
| 5 AFEP | 2009 | Association fribourgeoise pour l'enseignement professionnel | 82 | 4 | 3 |
| 6 AGF | 1958 | Association de la Gendarmerie Fribourgeoise | 456 | 12 | 9 |
| 7 APCF | 1980 | Association des professeurs du conservatoire | 106 | 5 | 0 |
| 9 APPS | 1958 | Association du Personnel de la Police de Sûreté à Fribourg | 156 | 6 | 5 |
| 10 APU | 1991 | Association du Personnel de l'Université de Fribourg | 247 | 7 | 7 |

| | | | | | | |
|---------------|--------|------|--|--------------|------------|-----------|
| 11 | ASI | 1989 | Association suisse des infirmières Section Fribourg | 120 | 5 | 4 |
| 12 | FAPHEF | | Fédération associations personnels Hautes écoles fribourgeoises | 55 | 4 | 3 |
| 13 | FLV | 1991 | Freiburger Logopädinnenverein | 50 | 4 | 1 |
| 15 | | | Groupement des cantonniers des Autoroutes (routes nationales) | | | 2 |
| 16 | | 2009 | Association fribourgeoise des cantonniers des routes cantonales | | | 3 |
| 17 | ADEP | | Association des Directions d'écoles primaires du canton de Fribourg | 54 | 4 | 2 |
| 18 | ASMAF | 2016 | Associations des médecins assistants et chefs de cliniques fribourgeois | 432 | 11 | 0 |
| 19 | FF/BF | 1994 | Formation Fribourg Bildung Freiburg | 1 664 | 36 | 24 |
| 20 | AFPESS | | AFPESS inclus dans le paiement de la FAFE | | | |
| 21 | AMCOFF | | AMCOFF inclus dans le paiement de la FAFE | | | |
| 22 | SPFF | | Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone | | | |
| 23 | LDF | | Lehrerinnen & Lehrer Deutschfreiburg | | | |
| 24 | HEP-FR | | Haute Ecole pédagogique Fribourg | | | |
| TOTAUX | | | | 3 617 | 109 | 67 |

Majorité absolue : 34

Scrutateur : Urs Schneider et Claire Hager Jörin

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégué-e-s du 17 novembre 2021

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à ses auteures.

4. Rapports annuels d'activité

- de la Présidence et du Bureau

BF présente ce jour son dernier rapport annuel après 20 ans d'activités à la FEDE. Il tire un bilan positif pour ses 20 dernières années.

En 2004, le Conseil d'État publiait sa première liste d'évaluation de fonction et mettait en vigueur la nouvelle LPers, une des lois les plus progressistes...

L'introduction d'une contribution de soutien a permis à la FEDE de professionnaliser sa structure.

En 2009, la FEDE négociait l'introduction d'une semaine de vacances supplémentaires. La compensation du travail de nuit a été améliorée, toutefois pas autant qu'espéré, du fait de certains extrêmes.

Parmi les sujets traités en 2023 : la caisse de pension, la pénibilité, la politique du personnel, la classification des fonctions, le réseau hospitalier fribourgeois, l'information au personnel de l'État, le renforcement de la collaboration entre la FEDE et les associations membres, le renforcement de la participation du personnel et la re-discussion des relations avec l'État, l'appui à certaines associations, le dossier du HFR, le fonctionnement de notre structure, le renforcement de nos associations.

Caisse de pension : Pierre Mauron explique la situation juridique dans la composition du comité. Depuis l'arrêt du TAF, il a été constaté que le représentant des cadres ne pouvait représenter les employés, mais était légitime à représenter l'employeur. P. Mauron soulève aussi la question des autres commissions paritaires, « entre parenthèses », glisse-t-il. L'art. 51 LPP pose le principe de la parité dans la composition mais aussi dans la gestion de la caisse. Pour la FEDE, il n'était pas nécessaire de revoir la manière dont les assurés désignent leur représentant. La modification de la loi au Grand Conseil a été approuvée pour une voix. Le référendum est en cours. S'il n'aboutit pas, le recours au Tribunal fédéral est toujours ouvert. S'il faut vivre avec cette loi, il serait souhaitable que le règlement d'élection décidé par le comité de la caisse soit modifié. L'idée est de trouver, du côté employé, des représentants employés mais aussi des experts. Aldo Ferrari est un de ces experts très connu en Romandie, siégeant actuellement dans de nombreux comités de caisses. P. Mauron présente les issues possibles de ce dossier et réitère sa confiance dans la capacité du Conseil d'État à réguler la situation de bonne intelligence avec les associations de personnel et le SSP.

Législation sur le personnel : à la suite de la révision de la LPers en 2021, un certain nombre de revendications ont été déposées. La FEDE souhaiterait revoir les règles de fixation des paliers à l'engagement et en cas de promotion avec changement de fonction. La revalorisation des indemnités serait aussi à revoir.

Le nombre de cotisants à la FEDE reste stable.

La compensation du renchérissement et augmentation de salaire : une pétition a été lancée en collaboration avec le SSP et la FOPIS. BF remercie les participants à la mobilisation du 14 novembre. La FEDE demande une attention particulière pour les bas salaires. Une résolution sera votée tout à l'heure.

Évaluation de fonction : I. Jordan et C. Spring ont établi le rapport. La présence des cadres pose question quant aux déséquilibres au sein de la CEF. Un souci est la durée des procédures; il faudrait trouver des solutions.

Procédure de consultation : Ordonnance sur la formation continue, Ordonnance sur la santé et sécurité et la Loi sur la caisse de pension ont été mises en consultation durant l'année. Les réponses aux consultations sont disponibles sur le site de la FEDE.

Information au personnel : on est en-dessous des critères du secteur privé, dans lequel la loi sur la participation garantit ce droit.

La reconnaissance de la pénibilité pour certaines professions est aussi une revendication de la FEDE.

Santé et sécurité au travail et OHarc : il y a un nouveau président pour la commission OHarc. Sur ce thème, un séminaire a été organisé le 31 octobre sur l'influence de la participation sur la santé des travailleurs.

Secteur soins : R. Bourguet remplace E. Risse pour ce rapport. Les membres du comité, tous bénévoles, ont œuvré pour défendre le métier d'infirmier. Au HFR, il y a une relation de confiance avec la direction et les chefs de secteur. Il y a des rencontres avec les ressources humaines. L'ASI peut se présenter chaque mois aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Des liens ont été noués avec l'HIB ainsi qu'avec la Haute École de santé. R. Bourguet a pu participer à une étude sur les motifs conduisant le personnel infirmier à abandonner leur métier. Avec le vice-président, R. Bourguet entretient la relation avec l'ASI suisse. D'un point de vue politique, l'ASI a répondu à diverses consultations notamment sur l'initiative pour des urgences H24. Quant à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers forts, le premier paquet implique une plus grande formation. Sur le terrain, la situation est plus tendue; il manque des places de stage, le personnel est en flux tendu. Il faut donc travailler sur le deuxième paquet urgemment. L'ASI interpelle régulièrement la DSAS sur ce sujet, mais sans que cela ne produise d'effet. R. Bourguet conclut en remerciant BF pour son engagement.

Formation Fribourg : V. Luginbühl et R. Giossi présentent les thèmes traités durant l'année écoulée : unité de maîtrise de classe, révision partielle du RPens (Ecoplan), revalorisation salariale des enseignants primaires, groupe de travail « personnel enseignant », éducation numérique, école inclusive et activités créatrices textiles.

BF remercie VL et RG pour leur travail.

A la police, le dialogue se fait de manière autonome entre les associations et leur hiérarchie.

Bureau et Comité : une réflexion intense a eu lieu sur l'organisation du secrétariat. Un groupe de travail a été constitué pour désigner le successeur de BF

BF conclut en déposant ses espoirs pour la suite : un Conseil d'État qui fait vraiment confiance aux partenaires sociaux, la mise en place d'une gouvernance véritablement participative en mettant en œuvre les propositions tenant compte des expériences du terrain, l'égalité de traitement utilisée pas seulement pour niveler les conditions vers le bas mais pour corriger les injustices à l'État et on en dénombre encore trop, la préretraite pour les collaborateurs et collaboratrices dont la santé est usée par une pénibilité accrue de leur fonction.

L'assemblée, debout, applaudit longuement BF.

- **Des Délégué.e-s du comité :**
 - À la Caisse de prévoyance
 - Au Fonds d'entraide
 - A la commission d'évaluation et de classification des fonctions
 - À la Commission santé sécurité
 - À la Commission de gestion

Les rapports sont disponibles à l'entrée.

5. Prise de parole de Monsieur le Conseiller d'État Jean-Pierre Siggen - Discussion

JP Siggen adresse d'abord les meilleurs messages de ses collègues du Conseil d'État. Malgré les turbulences, il y a une volonté intacte pour trouver des solutions dans l'esprit du partenariat.

La politique du personnel a fait émerger, au travers d'un questionnaire, 300 mesures d'amélioration notamment pour la flexibilité et la formation continue.

La politique RH est élaborée avec la participation active des associations. Le Conseil d'État a entendu les doléances quant à la DCEQP. Ce cadre sera assoupli et des séances plus restreintes seront organisées. JP Siggen a aussi bon espoir qu'un dénouement soit trouvé au dossier de la caisse de pension. Il n'a jamais été question d'écarter les associations de personnel et les syndicats de la désignation de représentants du personnel à la caisse.

JP Siggen explique que la révision de la LPP en 2010 prévoit une dépolitisation de l'institution. L'arrêt du TAF dit aussi que c'est à la Caisse d'organiser les élections. Il y a 21'000 affiliés à la caisse, tous et toutes doivent pouvoir prétendre à la candidature au comité.

Pour la deuxième année consécutive, le budget de l'État prévoit une indexation. Le résultat du mois de novembre sera l'un des critères repris pour la décision à venir du Conseil d'État. 170 postes ont été créés, 2/3 dans l'enseignement, 47 dans l'administration centrale et 12 à la police cantonale. En 2023, c'est l'évaluation des cadres qui a principalement occupée la Commission d'évaluation des fonctions. Sept requêtes de décisions formelles ont été déposées par les associations de personnel et syndicale.

Une sensibilisation au mobbing et au harcèlement sexuel a fait l'objet de diverses formations à l'État. Les commissions de l'État ne sont pas forcément définies comme paritaires. Il n'y a que l'OHarc, et là, il y a lieu de reprendre le chantier concède JP Siggen à BF.

A propos du sondage mené il y a 18 mois lequel a fait émerger 300 mesures, celles-ci seront évaluées en 2026 à nouveau pour voir la progression de la satisfaction.

Le Conseil d'État est attaché au partenariat et au respect des opinions, conclut JP Siggen. Il est possible pour lui de développer et renforcer le lien avec la FEDE pour l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'État.

2e partie (sans les invité-e-s)

Reprise à 16h00.

6. Elections à la Présidence, nomination et confirmation des membres du Bureau

S. Genillard explique la démarche conduite par le groupe de travail pour désigner un-e successeur-e à BF. Le groupe de travail a d'abord défini le profil du poste et l'un des critères était la disponibilité. Le poste a été mis au concours dans la presse et sur les sites spécialisés. Trois candidatures ont été retenues pour un entretien. Enfin, le groupe de travail a choisi à l'unanimité Isabelle Castella. S. Genillard appelle l'assemblée à valider la candidature d'I. Castella. L'assemblée élit Isabelle Castella par acclamation. Elle prend la parole pour faire part de sa vision de la FEDE.

Au Bureau, Laurent Zemp est proposé pour remplacer E. Risse. Il explique ne plus être infirmier au chevet du patient. Il est élu à l'unanimité.

Les autres membres du Bureau sont confirmés, il s'agit de Raphaëlle Giossi, Vanessa Luginbühl, Sylvie Genillard et Jean-Daniel Savoy.

7. Propositions des associations membres

Aucune

8. Propositions du Comité

Résolution 1 : comité caisse pension. Approuvée sans modification à l'unanimité

Résolution 2 : bas salaires. Approuvée sans modification à l'unanimité

9. Décisions suite aux propositions soumises par les associations membres

- Débat et approbation des rapports d'activités
Les rapports d'activités sont approuvés sans débats.

10. Programme des activités 2024

Poursuite des réflexions sur l'adaptation de la structure.

Christopher Monney, pour l'AGF, à propos de l'indexation, mentionne que la Confédération a ouvert des négociations pas sur l'IPC mais sur la compensation cumulée. Une piste à suivre éventuellement pour l'année prochaine.

11. Présentation, discussion et approbation des comptes 2022

JD Savoy présente les comptes 2022.

Les actifs s'élèvent en tout à Fr. 457'602.-. Au passif, il faut noter la rétrocession aux associations. La subvention cantonale demeure pour le moment, ce qui implique qu'en tout, les recettes se montent à Fr. 425'000.-. Au niveau des charges, 80% concernent les salaires de la structure 10% le loyer et 10% les frais de secrétariat. Les comptes sont approuvés à la majorité.

12. Présentation, discussion et approbation du budget 2024

JD Savoy mentionne qu'un montant de Fr. 12'000.- est prévu pour le soutien aux associations. S'il y a des projets des associations, il faut le faire savoir, ce budget est là pour ça. Pour les recettes, on reste sur des chiffres standards par rapport au budget précédent.

13. Admission-Résiliation

Aucune.

Fin de l'assemblée à 16h30.

Les participant-e-s sont convié-e-s à partager un apéritif.

Fribourg, le 29 novembre 2023 / ST